

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune du Mesnil sur Oger s'est réuni à la Mairie le quinze février deux mil vingt et un, à dix-sept heures trente, sous la présidence de M. Pascal LAUNOIS, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Anne GONET, excusée et représentée par M. Pascal LAUNOIS et Mme Clémence BABÉ, excusée.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté et signé.

Secrétaire de séance : M. Alexandre CANIVET.

N° 01/2021 – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE
– FIXATION DES MODALITES DE CONCERTATION

Monsieur le Maire présente les raisons pour lesquelles une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

L'objet de la modification simplifiée consiste à amender le règlement écrit du PLU afin de favoriser l'implantation d'activités économiques oenotouristiques et de mieux préserver la qualité du patrimoine urbain et paysager de la Commune.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances,

Considérant en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision,

Considérant que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L 151-28,

Considérant en conséquence, que cette modification n'entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L 153-44,

Vu le schéma de cohérence territoriale d'Epernay et sa Région approuvé le 5 décembre 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU,

Définit les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée pendant un mois en Mairie,
- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en Mairie,
- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la Commune,
- Affichage en Mairie.

Dit que le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été définies.

N° 02/2021 – PLAN LOCAL D'URBANISME – NUMERISATION POUR PUBLICATION SUR LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME – SOCIÉTÉ AUDDICÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la numérisation du Plan Local d'Urbanisme est nécessaire en vue de sa publication sur le Géoportail de l'Urbanisme.

En conséquence, le Conseil Municipal mandate la société Auddicé afin de réaliser cette numérisation :

- Création des données géographiques et mise en forme des pièces écrites pour mise en conformité avec le standard CNIG pour un montant de **1 000,00 € H.T.**
- Validation du géoportail de l'urbanisme (obtention du rapport de conformité), suivi de la prestation pour un montant de **150,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal autorise M. Pascal LAUNOIS, Maire, à signer le devis correspondant et généralement faire le nécessaire.

N° 03/2021 – OFFICE NATIONAL DES FORETS – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après,

2) Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après :

- Parcelle 1 de 5,78 ha, amélioration bois d'œuvre,
- Parcelle 2 de 5,65 ha, amélioration bois d'œuvre,
- Parcelle 3 de 5,64 ha, amélioration bois d'œuvre,
- Parcelle 19 de 6,7 ha, définitive sur semis acquis,
- Parcelle 40,1 de 3,39 ha, définitive sur semis acquis.

3) Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la Commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

4) Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

N° 04/2021 – DEMOLITION RUE PASTEUR – RAVALEMENT DU MUR DU PARKING – ENTREPRISE PROTAIN

Monsieur le Maire rappelle que le marché de démolition des travaux Rue Pasteur ne comprend pas le ravalement du mur du parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire procéder à la réalisation d'un enduit projeté avec création d'un encadrement en parement de briques.

Le montant des travaux s'élève à **9 683,00 € H.T.** soit **11 619,60 € TTC.**

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Pascal LAUNOIS, Maire, pour signer le devis et généralement faire le nécessaire.

N° 05/2021 – RUE PASTEUR – MUR DU PARKING – REALISATION D'UNE CARTE PEINTE

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de Mme Christine Le Pallac, artiste peintre graphiste, relatif à la réalisation d'une carte peinte Rue Pasteur.

Cette peinture représente une carte du village ainsi que le nom des lieux-dits et la localisation des endroits à visiter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la réalisation de cette prestation dont le montant s'élève à **7 830,00 € H.T.** et autorise Monsieur Pascal LAUNOIS, Maire, à signer le devis correspondant et généralement faire le nécessaire.

N° 06/2021 – VENTE DE TERRAINS LIEUDIT « VIDE GRANGE » - M. FABRICE HALET ET MME SANDRINE BATONNET

Vu la demande faite par M. Fabrice HALET et Mme Sandrine BATONNET, demeurant à Epernay (Marne), 17, Rue des Futies, souhaitant acquérir deux terrains lieudit « Vide Grange » sur la Commune,

Le Conseil Municipal décide de céder à M. Fabrice HALET et Mme Sandrine BATONNET les parcelles ZB 198 d'une superficie de 6 ares 69 ca et ZB 199 d'une superficie de 84 ca.

La présente cession sera réalisée sur la base de **100,00 €** le m².

Tous les frais relatifs à celle-ci seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne toutes autorisations à M. Pascal LAUNOIS, Maire pour représenter la Commune, signer l'acte à intervenir et généralement faire le nécessaire.

N° 07/2021 – VENTE DE TERRAINS LIEUDIT « VIDE GRANGE » A M. ET MME FREDDY RABATÉ

Vu la demande de M. et Mme Freddy RABATÉ souhaitant acquérir trois terrains lieudit « Vide Grange », contigus à leur propriété,

Le Conseil Municipal, décide de céder à M. et Mme Freddy RABATÉ, demeurant 62, Rue Robert Gilmert, les parcelles ZB 205 d'une superficie de 1 are, ZB 208 d'une superficie de 3 ares 02 ca et ZB 209 d'une superficie de 1 are 10 ca.

La présente cession sera réalisée sur la base de **100,00 €** le m².

Tous les frais relatifs à celle-ci seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne toutes autorisations à M. Pascal LAUNOIS, Maire, pour représenter la Commune, signer l'acte à intervenir et généralement faire le nécessaire.

N° 08/2021 – VENTE DE TERRAINS LIEUDIT « VIDE GRANGE » A M. ET MME JEAN-MICHEL TRAGNEE

Vu la demande de M. et Mme Jean-Michel TRAGNEE souhaitant acquérir deux terrains lieudit « Vide Grange », contigus à leur propriété,

Le Conseil Municipal décide de céder à M. et Mme Jean-Michel TRAGNEE demeurant 19, Avenue Georges Vimont, les parcelles ZB 206 pour une superficie de 1 are 09 ca et ZB 210 pour une superficie de 2 ares 18 ca.

La présente cession sera réalisée sur la base de **100,00 €** le m².

Tous les frais relatifs à celle-ci seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne toutes autorisations à M. Pascal LAUNOIS, Maire, pour représenter la Commune, signer l'acte à intervenir et généralement faire le nécessaire.

N° 09/2021 – DEMOLITION RUE PASTEUR – LOT 1 – DEMOLITION/DESAMIANTAGE – LES INC – AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Démolition/Désamiantage » relatif aux travaux de démolition Rue Pasteur.

L'objet de cet avenant consiste en des travaux complémentaires de désamiantage d'enduit en sous bassement côté 1-3 Rue des Hauts Jardins.

Le montant de cet avenant est arrêté à **4 755,00 € H.T.** soit **5 706,00 € TTC.**

Il donne toutes autorisations à M. Pascal LAUNOIS, Maire, pour signer l'avenant correspondant et généralement faire le nécessaire.

N° 10/2021 – DEMOLITION RUE PASTEUR – LOT 3 – CHARPENTE/COUVERTURE – SARL LECLERT – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE A LA SARL GMA CHARPENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la déclaration de sous-traitance de la SARL LECLERT – Lot 3 « Charpente/Couverture », relatif aux travaux de démolition Rue Pasteur.

Le montant des travaux qui seront réalisés par l'entreprise GMA CHARPENTE s'élève à **1 230,00 € H.T.** soit **1 476,00 € TTC.**

Il donne toutes autorisations à M. Pascal LAUNOIS, Maire, pour signer la déclaration de sous-traitance correspondante et généralement faire le nécessaire.

N° 11/2021 – ACHAT D'UN VEHICULE RENAULT MASTER CONFORT DCI 130

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est devenu nécessaire que le service voirie soit équipé d'un véhicule complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un véhicule Renault Master Confort DCI 130 pour un montant de **20 615,76 € TTC.**

Il autorise M. Pascal LAUNOIS, Maire, à signer le bon de commande correspondant et généralement faire le nécessaire.

N° 12/2021 – BUDGET PRIMITIF 2021 – SECTION D'INVESTISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS

Le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Master Confort DCI 130.

Monsieur le Maire précise qu'en attente du vote définitif du Budget Primitif 2021, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits pour régler le fournisseur.

Section d'Investissement – Dépenses

Création de l'opération 284 « Véhicule Renault Master Confort DCI 130 »

Ouverture d'un crédit de **21 000,00 €** à l'article 21571 « Installation, matériel et outillage techniques – Matériel roulant » - Chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition et indique que ces crédits seront intégrés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021.

N° 13/2021 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE – CONVENTION DE SERVICE COMMUN – MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La Communauté d'Agglomération d'Épernay, Côteaux et Plaine de Champagne et les communes membres ont décidé de poursuivre la mise en commun de la direction des marchés publics, dont les missions sont précisées ci-après :

- Assistance et conseil des élus et directions sur le choix des procédures et leur application,
- Rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises,
- Organisation et pilotage des procédures de publicité et de mise en concurrence,
- Instruction des demandes de compléments d'informations,
- Gestion de la réception des plis et tenue du registre des dépôts,
- Contrôle de l'analyse des candidatures et des offres,
- Préparation des instances et gestion de leur secrétariat (CAO, jurys de maîtrise d'œuvre...),
- Préparation des décisions d'attribution prises par l'autorité territoriale (représentant du pouvoir adjudicateur),
- Vérification de la régularité sociale et fiscale du candidat retenu,
- Information des candidats évincés,
- Mise au point du marché, le cas échéant,
- Transmission au contrôle de légalité, le cas échéant,

- Notification des marchés publics,
- Publication des avis d'attribution,
- Transmission des pièces du marché au service comptable de la collectivité,
- Recensement des marchés et publication des marchés conclus l'année précédente,
- Gestion de l'archivage des plis liés aux consultations,
- Rédaction des délibérations, décisions et arrêtés liés à l'exécution (avenants, résiliations, exonérations de pénalités...); préparation, le cas échéant, des commissions liées à l'exécution et gestion de leur secrétariat (CAO, etc...),
- Contrôle et enregistrement des déclarations de sous-traitance,
- Gestion de l'archivage des dossiers de marchés soldés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce service et autorise, M. Pascal LAUNOIS, Maire, à signer la convention au nom de la Commune et généralement faire le nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

- L'assemblée décide de ne pas faire l'acquisition d'un broyeur multi-végétaux. La Commune aura recours à la location en cas de besoin.
- Il ne sera pas attribué de subvention à la Prévention Routière.
- Un arrêté municipal sera pris afin que soit transféré à la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne le pouvoir de police spéciale relatif à l'article L 541-3 du Code de l'Environnement, dépôts sauvages.
- La convention fourrière sera renouvelée pour 2021. Coût... **0,40 €/habitant**.
- Eclairage Public – Le Conseil Municipal décide de poursuivre ses travaux de changement de luminaires en 2021. L'entreprise INEO Réseaux Est procèdera à la rénovation de la Rue de la Brèche d'Oger et de la Rue de la Hoche Aubry pour un montant de **2 896,80 € TTC**, de l'Avenue Eugène Guillaume et de la Rue des Zalieux pour un montant de **16 952,40 € TTC**, et enfin de la Rue de l'Eglise et de la Rue de l'Orme pour un montant de **10 975,80 € TTC**.
- Commission des Bâtiments – Une ouverture de crédits sera prise lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021 afin de réaliser une isolation par le plancher du grenier de la Mairie. Par ailleurs, une climatisation réversible sera installée dans le logement situé à côté de la bibliothèque municipale. Coût TTC... **12 532,28 €**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 35.

